

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier rempli le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

PERMIS D'AMENAGER de 51 Lots et 5 ilots pour un total de 108 logements

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne

Habillée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39(b)	PERMIS D'AMENAGER
41(a)	PERMIS DE CONSTRUIRE Aire de stationnement ouverte au public

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 4.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- > PERMIS D'AMENAGER 51 lots et 5 ilots
- > PA1 Plan de situation
- > PA4 plan de composition
- > PA6 et PA7 photos environnement
- > PA10 règlement
- PERMIS DE CONSTRUIRE (PIECES PC)
- ETUDE ZH et APPROCHE FAUNE FLORE
- ETUDE FAUNE FLORE du PLU de la MAIRIE de MARCK
- MRAe du PLU de la MAIRIE DE MARCK
- Réseau transport en commun
- Plan des lieux de vie et déplacements doux

4.2 Objectifs du projet

LA MAIRIE DE MARCK EN CALAISIS A MIS EN PLACE UN NOUVEAU PLU VALIDE LE 07/07/2020, DANS CE NOUVEAU PLU, PLUSIEURS ZONES SONT DEDIEES A L'HABITAT, LA SOCIETE FRANCELOT ENVISAGE LA REALISATION DE 51 LOTS LIBRES DE CONSTRUCTEUR, DE 28 LOGEMENTS EN ACCESSION A ALA PROPRIETE ET DE 29 LOGEMENTS SOCIAUX SUR UNE PARTIE DE LA ZONE DITE DU MONT ROTI.

L'OBJECTIF DE CE PROJET EST DE REpondRE A LA DEMANDE TOUJOURS CROISSANTE EN TERME D'HABITAT SUR LA COMMUNE TANT EN ACCESSION QU'EN SOCIAL.

CE PROJET REpond AU BESOIN DE LOGEMENT SUR LA COMMUNE TOUT EN RESPECTANT LE POTENTIEL DE DENSIFICATION ET EN LIMITANT LA CONSOMMATION D'ESPACE AVEC UNE DENSITE DE PLUS DE 22 log/ha.

EN TERME DE BIODIVERSITE LES ETUDES MENEES SUR LA ZONE (ETUDE ZONE HUMIDE, ETUDE FAUNE / FLORE ...) CONFORTE LE PROJET QUI INTEGRE EGALEMENT LA GESTION DES EAUX PLUVIALES EN INFILTRATION A LA PARCELLE (BON COEFFICIENT D'INFILTRATION) ET CONFORMEMENT A L'ETUDE FAUNE FLORE DE LA COMMUNE DE MARCK, LE TRANSFERT DES EVENTUELLES SUBSTRATS DU PROJET (A2, partie A3 ET parte A1 SUR LES BORDS DU PLAN D'EAU).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- décapage des terres de surface
- Viabilisation du projet, voirie, assainissement, réseaux divers et espaces verts
- Réalisation des constructions privés
- Réalisation des constructions des opérateurs privés/publics
- Réalisation des VRO par des entreprises intégrant la gestion environnementale du projet

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Gestion alternative des eaux pluviales
- lieu d'habitation proche des commerces, équipements publics, écoles

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

PERMIS D'AMENAGER EN COURS D'INSTRUCTION
 PERMIS DE CONSTRUIRE EN COURS D'INSTRUCTION

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
SURFACE DU PROJET	49173m ²
SURFACE PLANCHER TOTALE	14480m ²
Aire de stationnement public et privé	Aire de stationnement public et privé 187 place de stationnements privés 28 places de stationnements ouvertes au public pour les visiteurs. Soit un total de 215 places de stationnement pour l'ensemble

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
ZONE DITES MONT ROTI AVENUE DE VERDUN RUE RIVELON	Long. 01° 56' 36" 203 Lat. 50° 57' 12" 795
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :
	Point de départ : Long. 01° 56' 23" 862 Lat. 50° 57' 15" 096
	Point d'arrivée : Long. 01° 56' 49" 257 Lat. 50° 57' 13" 237
	Communes traversées MARCK

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-elle fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'autre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ETUDE FAUNE FLORE REALISEE DANS LE CADRE DU PLUI
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	AUGMENTATION DE LA POPULATION DU QUARTIER
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>APPORT CLASSIQUE D'ECLAIRAGE PUBLIC TEMPORISE LA NUIT</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>EAUX PLUVIALES GEREES PAR TAMPONEMENT ET INFILTRATION ET REJET A DEBIT LIMITE DANS LE MILIEU NATUREL GESTION DES EAUX PLUVIALES A LA PARCELLE (INFILTRATION) EAUX USEES DANS LE RESEAU INTERCOMMUNAUTAIRE</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>EAUX USEES DANS LE RESEAU INTERCOMMUNAUTAIRE</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagement), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

4.2 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

4.3 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

RAS

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Un dossier MRAE a été réalisé dans le cadre de la révision du PLU de la commune de Marck en Calvados. N°MRAE 2019-3569.
NOTRE PROJET S'INSCRIT DANS CETTE DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE (ABSENCE DE ZONE HUMIDE) ET EST EN CONFORMITE AVEC LES PRESCRIPTIONS DU PLU (PLAN DE ZONAGE, OAP et REGLEMENT).

8. Annexes

B.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du Code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Nancy - en - France

le,

06 AVR. 2022

Signature

FRANCOIS SAS
Au capital de 10 000 000 €
N° SIRET : 219 06 061 001 17
Directeur Régional Monsieur Achille EPPA
Château Rouge, avenue de la Mame
59700 MARCHAIN BAROEUL



Note de présentation du projet

La société FRANCELOT SAS aménageur/promoteur envisage de réaliser une zone d'habitation sur la zone 1AU du PLUi de Marck dite zone Mont roti.

Le projet s'articule sur un mixte lots libres de constructeurs (51 lots libres) et 5 ilots pour la réalisation 57 logements en accession et en social.

La mairie de Marck-en-Calais a validé son PLU le 07 juillet 2020, ce nouveau PLU intègre plusieurs zones destinées à l'habitat, la société FRANCELOT en concertation avec la commune prévoit donc l'aménagement d'une partie de la zone Mont Roti.

Les enjeux de densification étaient de 19 logements/Ha minimum (OAP) et comme demandé dans l'avis délibéré de la Mrae HDF d'augmenter la densification, l'aménageur atteint un quota de 22 logements/Ha, et a réalisé plus de 25% de logements sociaux, qui correspond aux besoins évoqués avec la Commune de Marck-en-Calais qui est en forte demande de logements sociaux. L'autorité environnementale recommandait la recherche de consommation d'espace moindre, et la densification du projet permet de répondre à cette attente.

La gestion des eaux pluviales sera traitée par infiltration (secteur perméable selon étude sol réalisée), la mise en place de noues paysagères au sein du projet permet de limiter l'artificialisation des sols, de réduire l'imperméabilisation des surfaces et d'avoir une incidence moindre sur le milieu.

L'impact sur le paysage restera limité car le projet s'insère dans le tissu urbain existant, et l'implantation d'arbres au nord du projet permet de limiter l'impact visuel.

Aux conclusions de l'étude faune flore, Mrae (Avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France), et du rapport de présentation réalisés pour le compte de la commune de Marck dans le cadre de

sa révision de PLU, l'emprise définie par notre projet se situe sur les zones A1 (partie zone sud), A2 et A3 (partie zone ouest sol nu).

D'après ces rapports, ces zones ne représentent pas de véritable intérêt pour la biodiversité (uniquement sur la partie nord de la zone A1 non concernée par l'opération). Le rapport de présentation précise même les incidences sur le site et l'étude environnementale (étude faune flore) préconise conformément aux recommandations de la Mrae et de l'OAP, les déplacements des éventuelles excavations des substrats de la zone de projet (actuellement parcelles agricoles cultivées) qui seront déplacés coté Est du plan d'eau de façon à former un merlon récepteur à la faune et la flore vers la zone de substitution.

Une étude Zone humide réalisée par l'aménageur en avril 2021 par le Bureau d'étude Urbycom n'a pas identifié de zone humide (critère pédologique) sur l'entièreté de la zone du projet (seule une zone de 623m² logeant un habitat humide selon le critère floristique a été identifié ne dépassant pas le seuil autorisé par la DDTM).

Par ailleurs, le projet est desservi par tous réseaux (eaux, assainissement, électricité et communication).

PLACES DE STATIONNEMENT

Le nombre de stationnements du projet est décomposé comme ci-dessous en conformité avec le règlement de la Zone 1AU du PLU de Marck-en-Calais :

- 51 Lots libres = 102 places de stationnements privés
- 29 logements sociaux = 29 places de stationnements privés
- 28 logements en accession = 56 places de stationnements privés
- Le projet compte en plus 28 places de stationnements ouvertes au public pour les visiteurs.

Soit un total de 215 places de stationnements pour l'ensemble de l'opération.

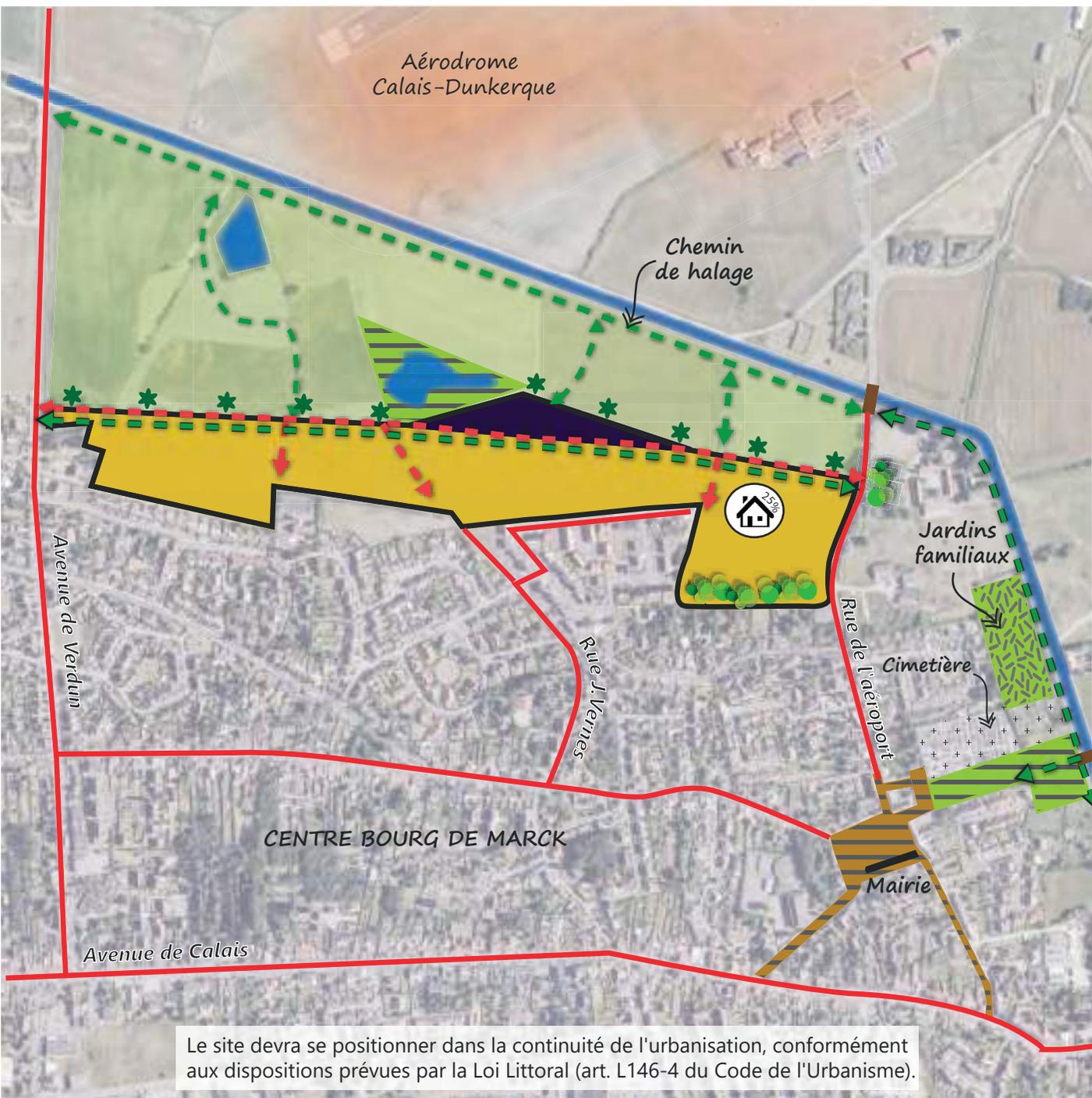
GAZ A EFFET DE SERRE

Afin de limiter l'impact du projet sur l'imperméabilisation des sols, ainsi que sur les émissions à gaz à effet de serre, l'opération prévoit des mesures de « compensation ».

- L'opération inclura un mode de gestion des eaux pluviales des voiries, stationnements et cheminement doux par le biais de noues paysagères infiltrantes.
- Les constructions seront également soumises à la gestion de leurs eaux de toitures par le biais de systèmes infiltrants.
- La couverture végétale du projet par le biais de plantation d'arbres et d'arbustes qui pourra avoir un effet significatif sur le « climat local ». En effet les arbres pourront jouer le rôle de système de climatisation, les lieux plantés sont rafraîchis par le processus d'évapotranspiration.
- En ce qui concerne les constructions, celles-ci seront soumises à la réglementation thermique RE2020 / RT2012 permettant ainsi l'amélioration de la performance énergétique et la baisse des consommations des bâtiments neufs afin de permettre aux occupants de vivre dans un lieu de vie adapté aux conditions climatiques.
- Par ailleurs pour les déplacements, une piste cyclable est prévue dans le projet, afin de favoriser les déplacements doux et d'anticiper sur les futures liaisons avec la collectivité.
- Enfin la gestion du chantier se fera au travers d'un cahier des charges de gestion environnementale, qui sera imposé aux entreprises adjudicataires de nos marchés de travaux.

Dossier étude au cas/cas

- 1- Note de présentation du projet
- 2- CERFA
- 3- OAP
- 4- Permis complet PA et PC
- 5- Etude Zone Humide
- 6- Etude de sol G1
- 7- Etude faune flore PLU Marck
- 8- MRAe PLU Marck
- 9- Plan des abords (annexe 5)
- 10- Plan réseau de transport en commun
- 11- Plan lieux de vie et des déplacements doux



Legende

-  Aménager un quartier de 13,6 ha
-  Satisfaire les besoins de la commune en termes de logements et d'équipements sportif. La densité moyenne minimale recherchée est de 19 log/ha.
-  Pourcentage affecté à l'offre sociale conformément à la servitude au titre du L151-15 du code de l'Urbanisme inscrite dans le règlement.
-  Implantation d'un équipement public
-  Espace naturel et agricole d'une vingtaine d'hectare. Sa vocation est aussi bien paysagère qu'écologique. Les plantations seront compatibles avec la servitude de l'aérodrome.
-  Requalification de l'espace public autour de la mairie.
-  Aménagements de nouveaux parcs urbains.
-  Voies routières (1) et piétonnes (2) existantes.
-  Créer une nouvelle voie structurante jusqu'à Calais (en s'appuyant sur la route du canal existante).
-  Lier le futur quartier au tissu bâti existant et aux autres projets par l'aménagement d'un nouveau réseau de voies routières (1) et voies douces (2). Les tracés sont des principes d'implantation. Elles veilleront à connecter le site aux quartiers avoisinants.
-  Principe paysager le long du canal de la nouvelle voie (plantation, bande végétale, linéaire d'arbres ...).
-  Conserver les arbustes et arbres existants.
-  Valoriser les plans d'eau et leurs abords pour leur intérêt pour la biodiversité (nidification, confortement de la présence des amphibiens ...).
-  Prendre en compte le fonctionnement de l'aérodrome.

Le site devra se positionner dans la continuité de l'urbanisation, conformément aux dispositions prévues par la Loi Littoral (art. L146-4 du Code de l'Urbanisme).

Plan des Abords

Ech=1/5000



ettes

Terrain synthétique

Coccimarket

Stade Jean-Claude Agneray

Skate Park

Av. de Verdun

D248

D248

Canal de Marck

Champs Cultivé

100m Champs Cultivé

Champs Cultivé

Champs Cultivé

Auto-Ecole

PHARMACIE

Photo aérienne 2022



PA6 VUE PROCHE



PA7 VUE LOINTAINE

PA6&7

T E L L I E R
V E R N E Y
A R C H I T E C T E S

107, RUE D'ARTOIS 59017 LILLE
TEL : 03.20.87.24.50 FAX : 03.20.87.24.51

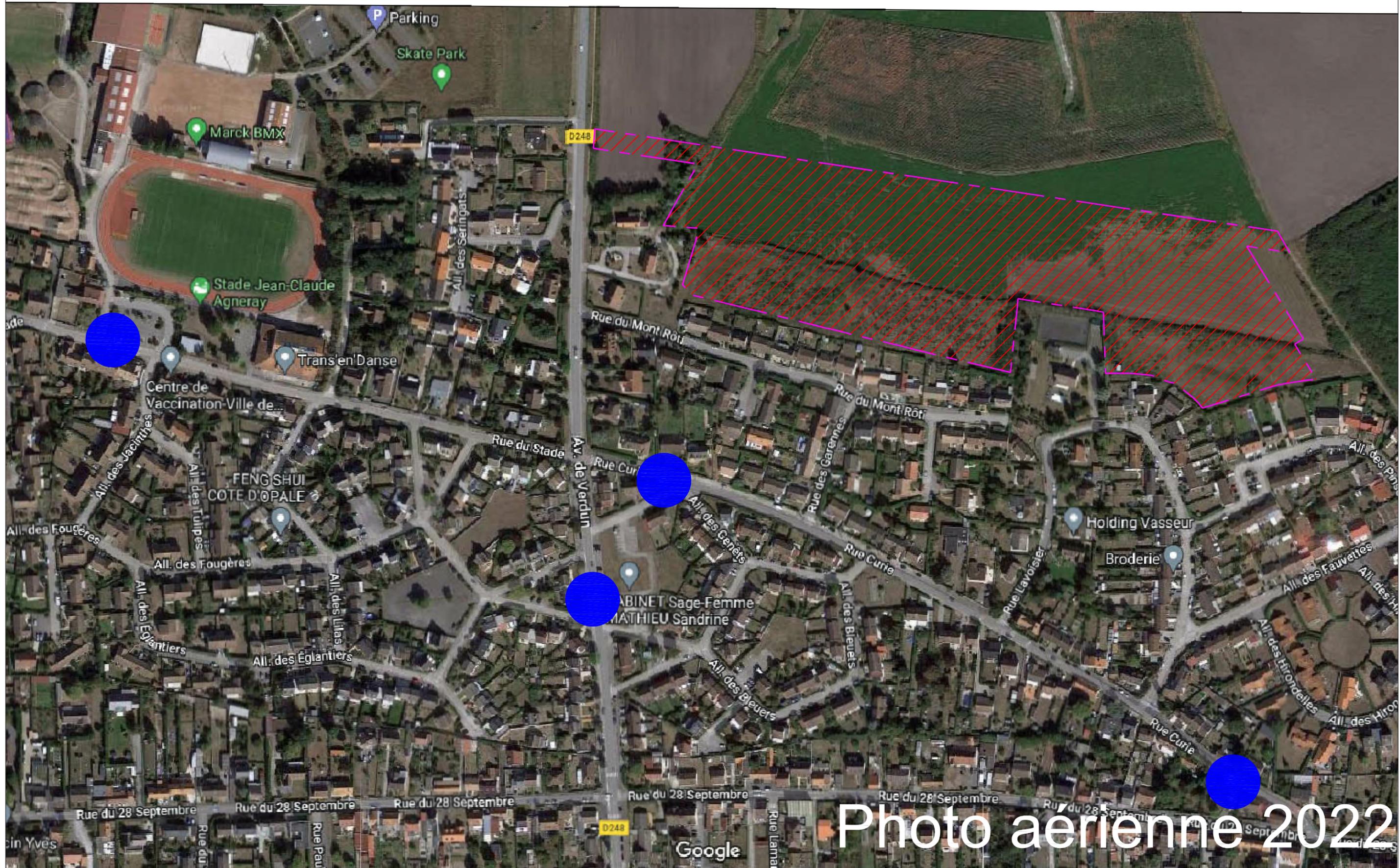
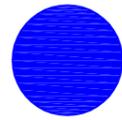
DECEMBRE 2021

MARCK-EN-CALAISIS

PHOTOGRAPHIES

francelot

Aménageur - Constructeur



Plan des lieux de vie et déplacement doux

Ech=1/5000

VELO ROUTE MARITIME

ECOLE

ECOLE

Photo aérienne 2022

